



Projet de Territoire de Montpellier Méditerranée Métropole et révision du Schéma de Cohérence Territoriale

Compte rendu de la réunion du 20 avril 2017

Objet : Présentation du projet de territoire de 3M aux professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage et échanges sur les objectifs de la révision du SCoT

Participants

- *Stéphanie Jannin, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée au développement et à l'aménagement durable du territoire et de l'espace public, et à l'habitat*
- *Yves Nurit, Directeur du Département du développement territorial – 3M*
- *Fabien Hance, responsable Projet urbain à la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat – 3M*

- *Marie Guilpain – Présidente de l'Association Régionale de la Fédération Française du Paysage du Languedoc-Roussillon*
- *Eugène Gréau – Président de l'Association des Urbanistes du Languedoc-Roussillon (AULR)*
- *Philippe Capelier – Président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes du Languedoc-Roussillon*

- *environ 60 professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage*

Cette réunion a été organisée par la Métropole à la demande et avec l'Association des Urbanistes du Languedoc-Roussillon, l'Association Régionale de la Fédération Française des Paysages du Languedoc-Roussillon et le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes du Languedoc-Roussillon. Stéphanie Jannin tient à en remercier leurs Présidents.

La réunion débute par la présentation de la démarche et des orientations du projet de territoire, socle des démarches de planification en cours (révision du SCOT, élaboration du PLUi, etc.), par Stéphanie Jannin. Il s'ensuit une séance de questions-réponses concernant les objectifs de la révision du SCoT.

Eugène Gréau : il convient de souligner l'importance du débat organisé avec les Maires et le public dans le cadre de la démarche, qui constitue une force pour le projet.

S. Jannin : les nombreuses réunions organisées ont permis en effet d'obtenir un consensus et de faire prévaloir l'intérêt général.

Philippe Capelier : avec cette démarche, il y a une réelle anticipation de la planification. Les axes cardinaux qui construisent le projet - la dynamique du corridor de déplacement languedocien et le lien entre la mer et les Cévennes - sont très pertinents.

Marie Guilpain : la démarche présentée s'appuie sur le grand territoire, qui excède les limites géographiques de la Métropole, notamment pour les aspects paysagers. Comment sont pris en compte les relations avec les autres territoires ?

S. Jannin : le projet de territoire a bien entendu fait l'objet d'une élaboration intégrant la grande échelle, donc questionnant les continuités avec les territoires voisins. Toutefois, il faut bien avoir à l'esprit qu'en matière de la planification urbaine, la loi ne pose pas de cadre définissant la cohérence à l'échelle du bassin de vie, c'est-à-dire sur un territoire plus large que celui des limites administratives. Face à cela, le Président de la Métropole a créé le Parlement des Territoires, qui constitue un organe ouvert, basé sur le volontarisme et l'entente politique. Plusieurs rencontres ont eu lieu, et se déroulent encore, avec les intercommunalités voisines afin de partager notre projet de territoire. Ce dernier fait l'objet d'un accueil très positif.

Un intervenant dans la salle : pour préserver et favoriser l'agriculture, notamment des petites structures développant les circuits courts, a-t-il été envisagé de mettre en place de vraies zones non aedificandi aptes à freiner l'étalement urbain ?

S. Jannin : le SCoT, et le PLUi à sa suite, constituent déjà des outils efficaces pour stopper l'étalement urbain. Le bilan du SCoT de 2006 témoigne de cela. L'objectif du prochain SCoT est de maintenir 2/3 d'espaces agro-naturels et de limiter la tache urbaine au 1/3 du territoire, ce qui suppose une très forte ambition en matière de réinvestissement urbain. Le SCoT rétro-zonera ainsi un certain nombre de sites d'extension actuels en espaces naturels et agricoles. Après, nous réfléchissons à des outils plus opérationnels pour favoriser l'investissement agricole, sans pour autant que cela nécessite des financements publics, de plus en plus limités.

Nicolas Lebunetel : le sens de la géographie du territoire est plutôt Nord-Sud. Comment envisagez-vous de retrouver ces relations ? Comment peut-on également limiter les ségrégations sociales que l'on observe entre Nord et Sud ?

S. Jannin : la ségrégation se fait plutôt entre ville-centre et périphérie. En ce sens, la Ville de Montpellier mène actuellement une expérimentation en matière de logement abordable, en partenariat avec l'Ordre des Architectes et la SERM, dans le cadre d'appels à projet auprès des promoteurs. L'enjeu est de parvenir à rendre les logements accessibles pour les ménages modestes tout en offrant une qualité de vie dans la ville centre pouvant présenter une réelle alternative au logement pavillonnaire périphérique. Les résultats sont plutôt prometteurs.

Sur la question des relations entre le Nord et le Sud du territoire, l'enjeu des risques naturels constitue une bonne porte d'entrée, car il nécessite une approche globale. Le projet a notamment fait un focus sur la Mosson, rivière un peu oubliée de notre territoire, mais qui se rappelle à nous en période de crues, avec des inondations parfois conséquentes. Ce cours d'eau présente actuellement de nombreuses discontinuités. Au-delà des démarches en cours pour résoudre la question des inondations, tout l'enjeu est de mettre en place un ensemble de projets à petite échelle pour rétablir les continuités. Cette approche permettra notamment d'y greffer le projet ANRU du quartier de la Mosson. C'est une bonne illustration du rôle d'articulation que revêt le projet de territoire.

Jean-Paul Volle : la notion de « lisières urbaines » est très intéressante car elle met le doigt sur la question des relations ville-nature. Est-ce que ce concept s'applique partout, au niveau des limites externes des villes et villages, mais aussi à l'intérieur des tissus urbains pour valoriser la nature en ville ?

Le projet fait également apparaître une ébauche de relations avec les territoires voisins, relations essentielles pour pouvoir, à terme, répondre aux enjeux réels de la métropole de fait. De ce point de vue, le concept de Porte Métropolitaine porté par le projet est très intéressant, mais insuffisant. Il est

avant tout urgent de renforcer les voiries structurantes avec les autres territoires afin de mieux se connecter à eux et que tous puissent participer à la dynamique métropolitaine.

S. Jannin : pour répondre à la première question, le projet de territoire, comme le SCoT à sa suite, traite avant tout de la question urgente des limites d'urbanisation, déterminante pour limiter l'étalement urbain. Pour ce qui est de la question de la nature en ville, il existe des outils dans le SCoT, tels que les corridors de biodiversité et les liaisons écologiques, qui permettent de garantir la préservation de coulées vertes majeures en milieu urbain, ayant vocation à être valorisées dans le cadre de projets urbains.

Sur le second point, il convient de rappeler la méthode du projet qui s'appuie fortement sur l'existant, dans un contexte d'amenuisement des finances des collectivités. S'il est vrai que le réseau viaire n'a pas suivi la croissance démographique, le projet routier véritablement essentiel pour notre territoire est celui du contournement de Montpellier, avec des enjeux financiers importants pour parvenir à sa complète réalisation. Le contournement doit permettre de mieux orienter l'ensemble du trafic automobile accédant à Montpellier, en favorisant autant que possible son rabattement sur les transports publics, notamment au niveau des PEM des Portes métropolitaines.

Un intervenant dans la salle : comment le projet de territoire et le SCoT prennent-ils en compte les espaces lagunaires ?

S. Jannin : la loi Littoral constitue en soi un cadre déjà fortement contraignant qui fait l'objet d'un travail d'interprétation et de traduction dans le cadre du SCoT. La problématique posée concerne surtout un fort antagonisme au niveau des politiques de l'Etat, entre une volonté légitime de préservation des espaces lagunaires et des objectifs volontaristes en matière de production de logements, qui ignorent ce contexte.

N. Lebunetel : quelle identité sera conférée aux Portes ?

S. Jannin : l'identité sera définie dans le cadre des études urbaines qui seront lancées à l'avenir. Quoiqu'il en soit, ces Portes ont vocation à révéler les identités du territoire, à jouer un rôle de vitrine.

Un intervenant dans la salle : la notion de Porte, qui correspond aux entrées de ville, n'est-elle pas dépassée de nos jours ?

S. Jannin : le concept de « Portes » défini par le projet de territoire ne correspond pas à celui des années 60-70. D'ailleurs, le terme de « Porte » est certainement inadéquat pour qualifier ce qui doit constituer, en fait, des polarités secondaires du centre-ville structurant les franges du cœur de la Métropole, où l'on trouvera, notamment de nombreux services et une véritable vie urbaine. Nous sommes donc loin d'un concept passéiste.

Un autre intervenant dans la salle : la Porte internationale pose question. Avec les projets en cours, est-ce qu'on ne tend pas à bâtir une porte d'entrée démesurée, qui tend à nier l'échelle du territoire, ses espaces naturels et son patrimoine, éléments qui font la richesse de la Métropole ?

S. Jannin : le projet de territoire vise bien au contraire à valoriser ces éléments constitutifs de notre géographie. Ainsi, au niveau du Projet du quartier Cambacérès autour de la nouvelle gare, il est bien question de valoriser le paysage, notamment avec un parc urbain de 30 Ha qui va se déployer autour du château de la Mogère et la préservation d'une majorité d'espaces naturels et agricoles. Le patrimoine des mas va également être intégré et préservé. La même approche prévaut dans le cadre des opérations de la Route de la Mer.

Un intervenant dans la salle : il a été évoqué une production annuelle de 5000 logements. N'est-ce pas contradictoire avec la question des risques, très prégnante sur notre territoire ? Ne peut-on envisager de modérer cette croissance ?

S. Jannin : les objectifs de production de logements sont calés par rapport aux prévisions de l'INSEE. On peut être pour ou contre, le fait est que la croissance est là. On se rend compte, de surcroît, que cette croissance est de plus en plus alimentée par le solde naturel, c'est-à-dire par des besoins endogènes. Or, en tant qu'élus, il est de notre devoir de loger nos populations.

J-P. Volle : il y a 3 dimensions importantes à prendre en considération pour le devenir de la Métropole :

- il faut fabriquer une métropole dense, avec des mobilités fluides ;
- il faut renforcer le travail avec les territoires voisins afin d'aborder l'ensemble des thématiques à l'échelle pertinente du bassin de vie ;
- il faut structurer l'axe languedocien autour des grandes unités urbaines, de Nîmes à Narbonne.

S. Jannin : sur l'ensemble des points que vous évoquez et que je partage, tout l'enjeu consiste à éviter les « mariages forcés » avec les territoires voisins, qui attiseraient les querelles, au profit d'un travail collectif sur des projets partagés, ainsi que l'a souhaité le Président Philippe Saurel à travers la création du Parlement des Territoires. Cette formule fonctionne bien et semble prometteuse.

Plus aucun intervenant ne souhaitant prendre la parole, Stéphanie Jannin remercie l'ensemble des participants et clôt la séance.